



## BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



### OBJECTIFS/ ENVIRONNEMENT ET ACTIVITÉS DU MÉTIER/ DÉBOUCHÉS/POURSUITE D'ÉTUDE

**Objectifs :** il s'agit de former des salarié(e)s hautement qualifié(e)s maîtrisant les techniques nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager et capables d'effectuer la conduite d'un chantier : préparation, organisation, exécution des travaux prévus en respectant les règles de sécurité et utilisant des techniques de préservation de la biodiversité.

**Environnement et activités du métier :** le/la titulaire d'un brevet professionnel spécialité «aménagements paysagers» peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique. Sur un chantier, en tant que chef(fe) d'équipe, il/elle encadre de petites équipes dans la réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien de divers espaces dont les parcs et jardins ou les espaces de loisir. En tant qu'ouvrier(ère) hautement qualifié(e), il/elle réalise des travaux d'aménagements à partir des plans de travaux transmis. Il/Elle réalise également les travaux de terrassement des infrastructures (circulations, murets, dallages), et ceux nécessaires à la mise en place des réseaux et de la végétalisation. Il/Elle maîtrise la conduite des engins spécifiques. Il/Elle peut également avoir des activités de paysagiste.

Le métier requiert une bonne condition physique du fait de l'utilisation d'outils manuels ou motorisés et d'engins roulants. Le travail s'effectue à l'extérieur et est donc soumis à la météorologie.

**Débouchés/poursuite d'études :** le BP conduit vers la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un BTS Aménagements Paysagers ou un Certificat de Spécialisation (CS) du secteur du paysage.

### DIPLÔME / VALIDATION DE LA FORMATION

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Brevet Professionnel Agricole de niveau 4.

**Validation :** la formation comprend des Unités Capitalisables correspondant à des capacités professionnelles ou blocs de compétences et pouvant être évalués indépendamment.

La validation des 6 unités capitalisables permet l'obtention du diplôme. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Le diplôme peut aussi être préparé en apprentissage au CFPPA UFA du Nord site de Douai (Tél. 03 27 99 75 68).

### CONDITIONS ET PROCEDURES D'ADMISSION

**Public ciblé :** demandeurs (euses) d'emploi inscrit(e)s à Pôle Emploi ou salarié(e)s en poste, souhaitant une montée en qualification ou en reconversion professionnelle.

**Pré-requis :** - Avoir 18 ans / justifier d'1 an d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la dernière UC Et CAPa, ou diplôme ou Titre inscrit au RNCP de niveau 3 ou d'un niveau supérieur **Ou** 1 an d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en rapport avec le BP **Ou** 3 ans d'activité professionnelle sans rapport avec le BP.

**Procédure d'admission :** les candidat(e)s sont reçu(e)s individuellement par le centre pour :

- Une évaluation des pré-requis : test spécifique au secteur.
- Un entretien de motivation (formation, expérience professionnelle/projet du candidat sont abordés).
- La constitution du dossier administratif (en fonction du financement).

**Délai d'accès à la formation:** Nous consulter. Une session par an à dates fixes avec entrées différées possibles sous certaines conditions.

### STATUTS / INDEMNISATION/FINANCEMENT DE LA FORMATION/ FRAIS PEDAGOGIQUES EVENTUELS

- Les Demandeurs d'Emploi et certaines catégories de salariés bénéficient d'une formation financée par le Conseil Régional. Ils/Elles sont stagiaires de la formation professionnelle et sont indemnisé(e)s par le Pôle Emploi (AREF) ou par le Conseil Régional (versement par l'ASP). Les stagiaires ne supportent aucuns frais pédagogiques.

- La formation est également accessible à l'ensemble des salariés, aux chefs d'entreprise et particuliers dans le cadre d'une professionnalisation en vue d'une réorientation professionnelle ou d'un projet personnel. Les financements mobilisables (dont CPF-Compte Personnel de Formation, Projet de Transition Professionnelle) sont liés au statut du /de la candidat(e). Un devis adapté à chaque situation est fourni à la demande.

### ORGANISATION DE LA FORMATION

**Plan de formation :** la formation peut être suivie intégralement (validation du diplôme) ou partiellement (validation d'UC/blocs de compétences).

Le cursus alterne formation en centre et stage en entreprise.

Pour la formation complète : 1050 h en centre et 350 h de stage en entreprise sont prévus.

Dans le cas d'un suivi partiel : durées en centre et en entreprise liés au parcours suivi (nous consulter).

### Date prévisionnelle de démarrage de la formation intégrale : 5 septembre 2022

**Modalités d'évaluation :** l'évaluation se déroule entièrement en contrôle continu. Les épreuves prennent la forme d'un entretien d'explicitation effectué à partir de situations professionnelles caractéristiques du métier préparé. Sont délivrés, sous le contrôle d'un jury, un diplôme (en cas de validation totale) ou des Unités Capitalisables / blocs de compétences (en cas de validation partielle).

**Modalités d'adaptation à la formation :** le parcours de formation est adapté suite au positionnement réalisé préalablement à l'entrée en formation : réduction de parcours en cas de Validations d'Acquis Académiques (VAA) ou suite aux épreuves de certification proposées en début d'action, adaptation de parcours au vu des résultats aux tests ou du projet individuel du candidat.

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques. Echanges d'expériences. Travaux pratiques dans le parc paysager de l'établissement.
- Mise à disposition pour la formation :
  - de salles de cours, d'un Centre de Documentation et d'Information (CDI), d'un Centre de Ressources (pour remise à niveau, autoformation accompagnée), de salle informatique.
  - de plateaux techniques :
- Parc paysager de 5 hectares du site conduit en gestion différenciée : jardins anglais, médiéval, japonais, de rocaille, de plantes aromatiques et médiévales. Roseraies, bamboueraie, massifs vivaces. Arboretum).
- Aire de maçonnerie paysagère, ateliers de mécanique et divers matériels et équipements.
- Outillage manuel, outillage pour l'entretien du matériel, matériel topographique, tracteur, tondeuses, débroussailleuse, broyeur, tronçonneuse, désherbeur thermique, souffleur, équipements de protection individuelle...

Des visites et des chantiers extérieurs d'espaces verts sont également organisés.

- Formateurs techniques spécialisés dans l'aménagement paysager, titulaires de BTS, de licences. Intervenants formés aux modalités de formation et d'évaluation par UC

## CONTENU DE LA FORMATION

### Capacités et Unités Capitalisables professionnelles évaluées en situation professionnelle

UC 1 : se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant.
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage.

UC 2 : organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.

- Préparer le travail pour un chantier.
- Coordonner le travail sur un chantier.

UC 3 : réaliser des travaux d'entretien des végétaux.

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal.
- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.

UC 4 : réaliser des travaux de mise en place de végétaux.

- Réaliser des travaux de plantation.
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis.

UC 5 : mettre en place des infrastructures.

- Réaliser des murets et des escaliers.
- Mettre en place des revêtements.

UC 6 UCARE (Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi) : création de bassins.

## ACCOMPAGNEMENT EN FORMATION

Pendant toute leur formation les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel (accompagnement administratif, social, pour la recherche de stage et d'emploi). Les personnes relevant de handicap (Reconnaissance en qualité de travailleur(se) handicapé(e)) se voient proposer un service renforcé (en particulier, démarches en vue d'adaptation d'épreuves,...). Pour toute demande d'aide contacter la référente handicap: Dominique Baras.

## PARTENARIATS

Un partenariat privilégié est mis en place avec les professionnels du secteur (maîtres d'apprentissage et maîtres de stage de l'organisme de formation, organismes professionnels, intervenants en formation...).

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours au CFPPA situé dans le lycée Douai-Biotech à Douai.
- Accès en bus : au départ du centre ville (4 km de la gare) : navette Evéole au départ du centre ville (place Carnot/ proche gare de Douai) le matin et retour le soir.
- Possibilité de restauration sur place / tarifs 2022 : 4,40 € le déjeuner.
- Possibilité d'hébergement sur place en chambre individuelle (Nous consulter pour les tarifs).
- Places de parking devant l'établissement.

Site de formation accessible aux personnes en situation de handicap

## CFPPA-UFA du Nord - site de Douai

458, rue de La Motte Julien  
BP 90730 59507 Douai cedex  
Contact : Thierry Corseaux

☎ 03 27 99 75 68

✉ cfppa.douai@educagri.fr

 [www.wagnonville.fr](http://www.wagnonville.fr)

